

Oui à la diversité des opinions – Non à « No Billag »!

Alliance Sud analyse dans ce papier l'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » du point de vue de la politique de développement. Le Think and Do Tank des organisations suisses de développement préconise de refuser l'initiative.

1. Vue d'ensemble

L'initiative populaire connue sous le nom « Initiative No Billag » a été lancée par de jeunes politiciens libéraux-radicaux, libertariens et conservateurs de droite autour du rédacteur en chef de « Schweizerzeit » Olivier Kessler. Le membre le connu du comité d'initiative est le conseiller national UDC Lukas Reimann. Le Conseil fédéral a recommandé de refuser l'initiative, sans contre-projet. Le Parlement l'a suivi, même si 42 représentants de l'UDC et quelques libéraux-radicaux avaient voté en sa faveur au Conseil national. Le contre-projet de l'UDC préconisant de réduire la redevance de moitié, a été refusé par 108 voix contre 70. Le vote sur l'initiative aura lieu le 4 mars 2018.

L'UDC incite à voter oui, de même que les jeunes libéraux-radicaux et l'USAM qui, dans sa campagne « Oui à la SSR – Oui à No Billag », essaie de montrer que la SRG SSR pourrait survivre même sans redevance.

Le rejet de l'initiative est recommandé notamment par le PS, le PDC, le PLR, Les Verts, le PBD, les vert'libéraux et le parti évangélique, de même que l'association économique Economiesuisse. La proposition est combattue aussi par les associations des journalistes Impressum, Syndicom et SSM, les comités interpartis « mediaFORTI » et « Nein zum Sendeschluss », dans lesquels s'engage entre autres l'Opération Libero, de même que 5'000 acteurs culturels et les associations qui leur sont proches. Le critique de la SSR Roger Schawinski s'engage aussi pour le rejet de l'initiative dans son livre « No Billag? Die Gründe und die Folgen ». Les sections cantonales AG, GE, FR, JU et SZ de l'USAM se distancient de la directive de leur association nationale.

Les évêques suisses rejettent aussi l'initiative. Selon le communiqué de la Conférence des évêques suisses du 7 décembre 2017, elle considère comme « très important qu'un débat public dans lequel trouvent place diverses opinions, de minorités également, continue d'être possible. » Elle craint qu'en cas d'acceptation de l'initiative, la formation de l'opinion publique soit encore plus dépendante de groupes médiatiques étrangers ou puissants financièrement. Cela entraînerait surtout un affaiblissement de l'identité suisse en Suisse romande et en Suisse italienne au Tessin. Pour la CES, une acceptation de l'initiative nuirait surtout à la cohésion nationale et élargirait plutôt les fissures sociales existantes.

Malgré le front politique et social relativement large contre l'initiative, celle-ci pourrait gagner dans les urnes. Dans un sondage de l'institut de recherche marketagent.com mené à la fin novembre 2017, près de 57% des sondés (et même 59% en Suisse romande) ont affirmé qu'ils voteraient pour l'initiative. 34% ont dit la refuser ; 8% étaient encore indécis (Sonntagszeitung du 3 décembre 2017). Le sondage souffrait cependant de lacunes méthodologiques. Aucune personne de plus de 65 ans n'a été interviewée, et aucun Tessinois non plus (NZZ du 4 décembre 2017).

2. Que demande l'initiative ?

Les auteurs de l'initiative veulent surtout libérer la population des redevances inscrites dans la loi pour la télévision et la radio. Mais en réalité la proposition vise ni plus ni moins la suppression du service public dans les médias. La Confédération oblige les diffuseurs concessionnés qui reçoivent des redevances à fournir en contrepartie un mandat de prestations. La société suisse de radio et télévision SRG SSR et les différents médias financés par la redevance sont obligés de fournir une couverture de base en programmes de radio et de télévision pour la société. En cas d'acceptation de l'initiative No Billag, ce mandat de prestations serait également supprimé avec les actuelles redevances.

Concrètement l'initiative veut inscrire dans l'article 93 de la Constitution fédérale que la Confédération ou un tiers mandaté par elle ne peut plus prélever aucune redevance de réception et ne peut ni subventionner ni exploiter ses propres chaînes de radio ou de télévision. De plus, le paragraphe 2 de l'article constitutionnel sur la radio et la télévision doit être abrogé sans remplacement. Il stipule que la radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement, qu'elles tiennent compte des particularités du pays et des besoins des cantons, présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions. Si l'initiative était acceptée, tous ces aspects ne seraient plus garantis à l'avenir. Finalement, le passage de la Constitution qui prévoit une instance de plainte indépendante pour les plaintes relatives aux programmes serait aussi abrogé.

Selon l'initiative, les concessions devront être à l'avenir périodiquement mises aux enchères. Les chaînes concessionnées devraient cependant se financer sur le marché, et non pas via une redevance inscrite dans la loi avec une obligation de résultat correspondante. Comme le dit clairement le Conseil fédéral dans son message, l'initiative souhaite « un paysage des médias qui obéit, aussi dans le domaine de la radio et de la télévision, à une pure logique de marché. »

Quant aux conséquences, le Conseil fédéral fait remarquer « que la place suisse des médias serait fondamentalement remodelée en cas de mise en œuvre de l'initiative. Il ne serait plus possible non plus de proposer des offres de radio et de télévision équivalentes dans toutes les régions linguistiques. (...) Le service public dans les médias électroniques disparaîtrait. L'existence même de nombreux diffuseurs actuels serait remise en question. De plus, la diversité des opinions et de

l'offre à la radio et à la télévision serait réduite. Difficile aussi dans ces conditions de garantir un journalisme de qualité. »

3. Effets de l'initiative

Les partisans de l'initiative parlent de « média d'État » pour désigner l'organisation de droit privé SRG SSR. Selon eux, l'opérateur public et les nombreuses chaînes privées locales et régionales financées par la redevance paieraient, moyennant une « redevance coercitive », des programmes qui ne seraient pas du tout voulus par une majorité des assujettis à la redevance. Ils prétendent en outre que des programmes populaires ne disparaîtraient pas si l'initiative était acceptée mais se maintiendraient grâce à des recettes publicitaires supplémentaires ou dans le cadre d'une télévision payante – des programmes proposés soit par une SRG SSR nettement amaigrie ou de (nouveaux) prestataires commerciaux.

À ces arguments s'oppose toutefois le fait que ce petit pays plurilingue qu'est la Suisse n'offre guère de marché suffisamment grand pour une organisation de la radio et de la télévision uniquement axée sur le marché. D'après le Conseil fédéral, un programme généraliste financé par la publicité et diffusé dans toute la région linguistique disposerait éventuellement du potentiel économique en Suisse alémanique. Il ajoute que le constat pourrait aussi être valable pour la Suisse romande, mais pas pour le Tessin, ni pour les régions romanches du pays.

Aujourd'hui, la péréquation financière interne à la SRG SSR fondée sur le principe de solidarité permet une couverture adaptée par les médias dans les régions linguistiques : sur la redevance de réception revenant en fait à la SRG de Suisse alémanique (885 millions de francs), la SRG donne près de 40 % (360 millions de francs) à la Suisse romande, à la Suisse italienne et aux régions romanches. Sans cette péréquation financière, les ménages de Suisse italienne devraient payer près de 2'300 francs par an de redevance Billag (lire le dossier interactif du [Tagesanzeiger du 11 décembre 2017](#)).

Savoir si la SRG SSR survivrait à la mise en œuvre de l'initiative No Billag fait l'objet de vives controverses durant une campagne de votation très houleuse. Alors que les auteurs de l'initiative pensent que la SRG SSR subsisterait sous une forme nettement réduite, la grande majorité des spécialistes des médias estiment que l'opérateur public devrait prendre des mesures radicales urgentes, suite à une acceptation de l'initiative, allant dans le sens d'une liquidation. Reste à savoir comment le Parlement réagirait à une réforme en profondeur du régime suisse des médias exigée par le souverain.

Il est incontestable que l'actuelle offre de qualité en émissions d'information, éducatives et culturelles, ne pourrait pas être financée, dans aucune région linguistique, par des recettes publicitaires uniquement. Même une télévision payante ne proposerait plus que des émissions s'adressant de

la façon la plus économique au plus large public possible. Comme le Conseil fédéral le souligne dans son message : « Pour des raisons économiques, les offres de radio et de télévision purement commerciales sont généralement orientées vers le divertissement. »

L'offre actuelle d'information de radio et de télévision est donc gravement menacée par l'initiative. Comme l'indique le Conseil fédéral, la SRG investit aujourd'hui plus de 600 millions de francs – donc un tiers de ses coûts totaux ou la moitié de ses recettes issues de la redevance – en prestations dans le domaine de l'information. Il est impossible de dire aujourd'hui si un programme régional-linguistique financé par la publicité comprendrait encore des offres d'information. Les coûts de production des émissions d'information sont comparativement élevés. Même si certaines de ces émissions sont très populaires, le Conseil fédéral signale que les émissions d'information quotidiennes sont aujourd'hui « financées par la publicité à hauteur de 45 % sur la SRF, de 25 % sur la RTS et de 10 % sur la RSI. Autrement dit, elles sont soutenues en grande partie par la redevance. Sans ce financement, l'offre d'information serait probablement réduite d'autant. »

4. Contre-arguments relevant de la politique démocratique et des droits de l'homme

Les opposants à l'initiative justifient leur point de vue à l'appui d'arguments relevant de la politique démocratique essentiellement. Pour eux, il ne fait pas de doute que la mise aux enchères de concessions aux plus offrants aurait pour conséquence que des investisseurs disposant de moyens considérables – et parmi eux des investisseurs étrangers certainement – domineraient le marché suisse de la radio et de la télévision pour faire ainsi valoir leurs intérêts économiques et/ou politiques. Il n'y aurait plus de couverture médiatique de base dans les régions périphériques. L'offre en émissions d'information diminuerait considérablement en Suisse romande et au Tessin et disparaîtrait totalement dans les régions romanches. En Suisse alémanique, il faudrait au minimum s'attendre à des pertes de qualité considérables dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la culture. L'actuelle diversité des perspectives aurait vécu et le débat démocratique serait gravement mis en péril.

Le Conseil fédéral souligne que l'initiative est par conséquent également en claire contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I de l'ONU). La CEDH établit que les États membres ont une obligation positive de garantir la diversité dans le domaine des médias audiovisuels tandis que le Pacte I de l'ONU signale qu'ils doivent poser les fondements pour le pluralisme, la tolérance et la participation démocratique active des citoyens via la promotion de la culture. L'initiative retirerait à la Confédération les moyens nécessaires à cet effet.

Finalement, le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits des handicapés serait aussi en danger : les diffuseurs de programmes de radio et de télévision titulaires d'une concession

fédérale ne seraient quasiment plus à même, sans redevance, de fournir des prestations pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles.

5. Contre-arguments de politique de développement

Dans leur argumentaire, les partisans de l'initiative No Billag montent effrontément les œuvres d'entraide contre la redevance de réception de la radio et de la télévision. Ils soulignent qu'en cas d'acceptation du projet, les citoyens suisses pourraient, grâce à l'argent économisé, « acheter des journaux, des livres, poursuivre leurs études ou faire un don à une ONG ». Dans une perspective de politique de développement aussi, nombre de raisons plaident pour *refuser* l'initiative :

- Dans leurs pays d'intervention, les organisations suisses de développement (les « œuvres d'entraide ») s'engagent en faveur de l'égalité des chances, de la solidarité et de la libre formation de la volonté démocratique, ainsi que pour protéger des personnes et communautés défavorisées des puissants intérêts d'élites politiques et économiques. L'initiative No Billag concerne certes la Suisse mais sape l'ensemble de ces principes. Elle défavorise des régions périphériques, des minorités linguistiques et des personnes ayant des besoins particuliers, commercialise l'accès à l'information, à des programmes éducatifs et culturels, et menace la libre formation de la volonté démocratique. Elle met en cause des principes et des valeurs constituant un fondement essentiel de la coopération au développement.
- Des programmes de radio et de télévision exposant en détail la situation de personnes vivant dans des pays en développement sont plus une exception que la règle en Suisse. Vu leurs frais de production élevés, ils sont pratiquement limités à des canaux financés par la redevance. Si ces programmes mettent aussi en lumière la coopération au développement, ils émettent des critiques, selon des critères journalistiques. Ce sont donc une source d'information indispensable pour les citoyens souhaitant se faire une idée de la nécessité, des écueils et des succès de la coopération suisse au développement. L'interdiction radicale de tout financement d'offres de médias électroniques par la redevance - comme l'exige l'initiative No Billag - créerait sans nécessité des lacunes sensibles dans les reportages internationaux du régime des médias suisses.

Alliance Sud estime que l'actuelle offre suisse de radio et de télévision pourrait informer de manière plus différenciée sur les conséquences pour le développement de la politique commerciale, climatique ou financière de la Suisse. Mais Alliance Sud respecte bien sûr l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et/ou économiques des producteurs de médias inscrite dans le mandat de prestations des bénéficiaires de la redevance.

- Accepter l'initiative No Billag signifierait très probablement la fin de la Chaîne du Bonheur. Les journées de collecte nationale par lesquelles la Chaîne du Bonheur et la SRG SSR réagissent

aux crises humanitaires en Suisse et à l'étranger ne seraient plus possibles sans l'intervention de la SRG SSR publique. La perte pour toutes les personnes désireuses, en Suisse, d'apporter un soutien rapide et efficace lors de telles crises serait considérable. La Chaîne du Bonheur profite du large soutien et de la confiance de la population helvétique car elle ne fait pas que recevoir des dons mais évalue encore les organisations d'entraide en Suisse et à l'étranger, analyse les projets qui lui sont soumis et examine sur place, en compagnie d'experts, si les dons sont utilisés efficacement.

- L'initiative est finalement aussi en contradiction avec l'esprit des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU, lequel a été également signé par la Suisse. Certes le service public n'y est pas explicitement mentionné mais l'objectif 16 (Paix et justice / Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes) parle « d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». Le sous-objectif 16.7 ajoute que ces dernières doivent faire en sorte que le « dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux » les caractérisent. Les mandats de prestations des stations de radio et de télévision recevant la redevance en Suisse se fondent aussi sur des exigences comparables.

6. NON à l'initiative No Billag

Suite à l'examen des informations et arguments susmentionnés, Alliance Sud, l'organisation spécialisée dans la politique de développement de ses six organisations membres (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas, EPER), recommande de rejeter l'initiative No Billag lors de la votation du 4 mars 2018.

Berne, fin janvier 2018